

Objet : Pôle Social – Attribution des marchés de travaux

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mars à 17h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir E. LALLEMENT). DUPRAZ (Pouvoir D WROBEL). MANSOZ. MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). MARCHAIS. VOISIN. WADOWIAK

Le Président :

Rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un nouveau multi-accueil et de création d'un pôle social sur la commune de Novalaise ;

Rappelle qu'après une déclaration d'infructuosité à l'issue d'une première phase de consultation des entreprises lancée en décembre 2024 (3 lots sans offres et dépassement des estimations sur les lots fructueux), la CCLA a relancé une consultation pour l'ensemble des lots avec remise des offres au plus tard pour le 3 mars 2025 et une diffusion de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence a élargie au Moniteur et au Dauphiné Libéré dans les départements 38 et 73 ;

Précise que ce marché se décompose en 13 lots :

- > Lot 01 TERRASSEMENTS - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS,
- > Lot 02 DEMOLITION – MACONNERIE,
- > Lot 03 REVETEMENTS DES FACADES,
- > Lot 04 CHARPENTE – COUVERTURE,
- > Lot 05 ETANCHEITE,
- > Lot 06 MENUISERIES EXTERIEURES,
- > Lot 07 SERRURERIE,
- > Lot 08 MENUISERIE INTERIEURE,
- > Lot 09 PLATRERIE - FAUX PLAFONDS,
- > Lot 10 REVETEMENTS DE SOLS,
- > Lot 11 PEINTURE,
- > Lot 12 ELECTRICITE,
- > Lot 13 PLOMBERIE - CHAUFFAGE – VENTILATION ;

Informe l'assemblée que 5 lots n'ont pas reçu d'offres et sont donc de fait, infructueux : Lots 4, 7, 8, 9 et 10 ;

Introduit le cabinet INSULA, maître d'œuvre du projet, pour présenter à l'assemblée le rapport d'analyse des offres après négociations incluant le classement des offres par lots ;

Propose suite à cette présentation, de retenir les entreprises suivantes :

- > Lot 01 - TERRASSEMENTS - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS : FONTAINE TP pour un montant de 122 152.17€ HT,
- > Lot 02 - DEMOLITION – MACONNERIE : PERROUSE CONSTRUCTIONS pour un montant de 285 584.64€ HT,
- > Lot 03 - REVETEMENTS DES FACADES : EX YU FACADES pour un montant de 119 166.67€ HT,
- > Lot 05 – ETANCHEITE : ED2S pour un montant de 40 000.00€ HT
- > Lot 06 - MENUISERIES EXTERIEURES : BORY ALEX METALLERIE MENUISERIE pour un montant de 87 790.00€ HT
- > Lot 11 – PEINTURE : AMP pour un montant de 21 000.00€ HT,
- > Lot 12 – ELECTRICITE : ELTIS pour un montant de 76 688.11€ HT,
- > Lot 13 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE – VENTILATION : THUILIER pour un montant de 136 702.02€ HT ;

Après en avoir délibéré à 23 voix « Pour », 0 abstention et 1 voix « Contre » (M. Coutaz), le Conseil Communautaire :

DECIDE de retenir pour le marché de construction d'un nouveau multi-accueil et de création d'un pôle social les offres des entreprises suivantes :

- > Lot 01 - TERRASSEMENTS - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS : FONTAINE TP pour un montant de 122 152.17€ HT,
- > Lot 02 - DEMOLITION – MACONNERIE : PERROUSE CONSTRUCTIONS pour un montant de 285 584.64€ HT,
- > Lot 03 - REVETEMENTS DES FACADES : EX YU FACADES pour un montant de 119 166.67€ HT,
- > Lot 05 – ETANCHEITE : ED2S pour un montant de 40 000.00€ HT
- > Lot 06 - MENUISERIES EXTERIEURES : BORY ALEX METALLERIE MENUISERIE pour un montant de 87 790.00€ HT
- > Lot 11 – PEINTURE : AMP pour un montant de 21 000.00€ HT,
- > Lot 12 – ELECTRICITE : ELTIS pour un montant de 76 688.11€ HT,
- > Lot 13 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE – VENTILATION : THUILIER pour un montant de 136 702.02€ HT ;

AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

